

ASIJ - ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DU JORAT

Siège : 1083 Mézières

Mézières, le 21 avril 2020

Préavis du Comité de direction de l'ASIJ au Conseil intercommunal

N° 03/2021

Comptes 2020

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes 2020 de l'Association Scolaire Intercommunale du Jorat.

Ils sont établis conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, ainsi qu'aux directives du Département des institutions et relations extérieures.

Résultats

Les comptes laissent apparaître les résultats suivants :

Charges :	CHF	7'156'199.07
Revenus :	CHF	728'080.32
Montant à la charge des communes :	CHF	6'428'118.75

2020, année de la COVID-19. Comme toute la société, l'ASIJ a également dû traverser et s'adapter à la pandémie et aux directives officielles durant l'année passée et bien évidemment encore à l'heure actuelle. Dans un premier temps les directives cantonales pour le nettoyage et la désinfection des classes et des bâtiments ont fortement fait grimper les coûts du mois de mai au mois d'octobre. La directive N° 178 a alors transféré la majeure partie des tâches de désinfection qui engendraient des frais supplémentaires au corps enseignant. L'ASIJ a également dû fournir durant une période les masques pour tous les élèves qui empruntaient les transports publics. L'achat de produits de désinfection et divers équipements de protection a également engendré des frais. Les collectivités publiques ne pouvant pas toucher d'indemnités pour la réduction de l'horaire de travail (RHT), l'ASIJ a choisi de rémunérer ses employés fixes à 100% durant la fermeture des écoles. D'un autre côté, la

suppression de la majorité des camps, voyages de fin d'études, courses d'écoles et sorties de classes a fortement diminué les dépenses liées à ces activités.

Dans l'ensemble, financièrement parlant, l'ASIJ sort relativement bien de cette année COVID avec des charges et des économies liées au COVID qui se compensent.

Vous trouverez en annexe le résumé des frais COVID 2020.

Pour 2020, le montant à la charge des communes de l'ASIJ est inférieur de CHF 626'026.25 à celui budgété de CHF 7'054'145.00

Les charges sont en augmentation de CHF 348'643.84 et les revenus en augmentation de CHF 290'638.33 par rapport à 2019. Ce qui laisse une différence à la hausse pour les charges à répartir de CHF 58'005.51 (+0.91 % par rapport à 2019).

Au 31.12.2020, le total des emprunts de l'ASIJ était de CHF 37'665'000 en augmentation de CHF 8'390'000.00 par rapport à l'exercice précédent. Ceci légèrement plus bas que la planification du Comité de direction.

Deux prêts à court terme ont été remboursés CHF 1'500'000.00 et CHF 2'000'000.00. Un prêt de CHF 8'000'000.00 arrivé à terme (UBS à 0.3 % sur 5 ans) a été renouvelé pour le même montant sur 15 ans (BCV à 0.3 %). Pour le collège Gustave Roud, un prêt de CHF 10'000'000.00 a été signé sur 15 ans avec un taux de 0.25 % et une avance à terme de CHF 2'000.000.00 prise en décembre . Le taux moyen des intérêts pour les prêts de l'ASIJ est de 0.517 % fin 2020 (0.679 % en 2019).

Voici les principaux comptes méritant une remarque :

102.3001.00 Jetons de présence (CI)

Le budget prévoyait quatre séances du Conseil intercommunal, mais seules trois ont eu lieu. Il y a eu également moins d'heures effectuées par les commissions.

110.3189.00 Honoraires et frais divers

Les frais d'honoraires pour de l'assistance juridique qui ont été mis au budget n'ont pratiquement pas été utilisés. Ces frais n'étant pas prévisibles, mais potentiellement rapidement de grande ampleur, le Comité de direction tient à les garder au budget.

220.3220.00 Intérêts des emprunts

Bien que le budget ait été calculé avec un taux de 1.0% pour les nouveaux emprunts (1.5% pour le budget 2019), la différence positive de CHF 170'111.47 est importante. Ceci est aussi dû au fait que le budget prévoyait des emprunts pour le collège de Carrouge un peu plus importants en 2020. Les taux très bas continuent à influencer positivement ce poste.

230.4803.00 Prélèvement sur les fonds de réserve et renouvellement

Conformément au budget, à la demande du Conseil intercommunal et de la fiduciaire, tous les comptes de réserve ont été affectés. Il ne reste donc aucun fonds de réserve

depuis le 31.12.2020. Ceci explique la forte augmentation générale des revenus dans les comptes 2020.

350.3133.00 Achat de produits de nettoyage / Bâtiment du Raffort

Des frais de produit et matériel supplémentaires dus à la COVID pèsent sur ce poste.

350.3141.00 Entretien du bâtiment Raffort

Les frais d'entretien du bâtiment sont inférieurs au budget de CHF 39'013.95, mais les grands nettoyages d'été, budgétés pour CHF 38'772.00, n'ont pas été facturés en 2020, ils le seront sur les comptes 2021.

Les frais de nettoyage courant du collège du Raffort qui affectent ce compte se montent à CHF 139'162.20. Pour rappel, le plan de nettoyage avait été revu à la baisse pour 2020, mais trop tardivement pour être mis au budget (moins CHF 37'670.00 par rapport à 2019).

350.4272.10 Location APERO / Bâtiment du Raffort

Une réduction de loyer a été faite à l'APERO pour les huit semaines de fermeture COVID où les locaux n'ont pas été utilisés.

351.3522.11 Location petits collèges

Une aide pour les frais supplémentaires de désinfection COVID des petits collèges a été donnée. Pour l'année 2020, elle se monte à CHF 1'575.00 par classe. Le montant total alloué est de CHF 26'775.00

352.3141.00 Installation, entretien et nettoyages structures provisoires

Les frais de désinfection COVID pèsent énormément dans ce poste.

Les frais de transformation d'une classe ont été partagés avec la Commune de Jorat-Mézières à 50 / 50. La part ASIJ est de CHF 2'692.50.

353.4272.10 Location APERO / Bâtiment Servion

Une réduction de loyer a été faite à l'APERO pour les huit semaines de fermeture COVID où les locaux n'ont pratiquement pas été utilisés.

353.3141.00 Entretien du bâtiment / Bâtiment Servion

Les frais d'entretien du bâtiment sont inférieurs au budget de CHF 57'845.96 mais les grands nettoyages d'été, budgétés pour CHF 15'239.55, n'ont pas été facturés en 2020, ils le seront sur les comptes 2021. Les frais de nettoyage courant du collège des Gollies qui affectent ce compte se montent à CHF 111'071.00. Pour rappel, le plan de nettoyage avait été revu à la baisse pour 2020, mais trop tardivement pour être mis au budget (moins CHF 28'163.55 par rapport à 2019).

354.3124.00 Achat plaquettes

Dès le 1^{er} janvier 2020, le prix des plaquettes a été augmenté conformément au contrat avec la Société Coopérative Bois-énergie Jorat-Broye et selon l'indice des prix des plaquettes de bois. Le prix des plaquettes est passé de 5.70 Cts/kWh (HT) à 6.28 Cts/kWh (HT) soit 10.18% d'augmentation.

354.4520.00 Production de chaleur Mézières

Les revenus sont supérieurs de CHF 30'010.12 par rapport au budget. Celui-ci était encore basé sans la consommation de l'Auberge communale. Les kWh vendus sont basés sur les différents compteurs

500.3186.00 Assurances de choses / Transports

Après discussion, l'ASIJ a participé aux surcoûts liés à la COVID de notre transporteur à hauteur de CHF 6'367.45

500.3188.00 Transporteurs indépendants.

Dans l'ensemble, le budget est tenu même si le seizième bus pour un coût de CHF 101'608.30 n'avait pas été mis au budget ainsi que le dix-septième bus durant les travaux du Pont de la Bressonne à Ecorcheboeuf, durant deux mois et demi. Le prix des kilomètres supplémentaires pour l'année scolaire 2019-2020 s'élève à CHF 39'870.25 contre CHF 116'400.00 prévus au budget.

500.3189.01 Frais d'organisation prestataire de service

Le coût pour les horaires spéciaux faits par Carpostal en raison des travaux du pont à l'Ecorcheboeuf se monte à CHF 8'550.00, non budgété. Les frais pour l'appel d'offres du futur transporteur s'élèvent à CHF 23'595.00.

510.3185.00 Honoraires médecins et dentistes

Les médecins dentistes sont considérés comme des employés de l'ASIJ, de ce fait, l'ASIJ a versé une indemnité de RHT à 80% pour les deux médecins dentistes qui n'ont pas pu effectuer leurs contrôles.

Cette rubrique contient également des honoraires 2019 qui n'avaient pas été facturés pour un montant de CHF 4'235.55

510.3653.00 Activités culturelles et sportives

La COVID a un peu moins affecté le cycle primaire, car les camps de ski du début d'année ont pu avoir lieu. Sachant que l'entier de la somme mise au budget est rarement consommée, le comparatif suivant montre en % la différence d'utilisation de ce montant entre 2019 et 2020. En 2019 le 65.37% de la somme mise au budget avait été utilisée contre 58.57% en 2020.

510.4510.00 Remboursement État

Subsides requérants d'asile pour CHF 9'100.00

510.4512.00 Subsides et rétrocessions

Subsides du Canton pour les camps sportifs

512 Devoirs surveillés

Le ratio entre les charges et les revenus correspond au budget, malgré la situation COVID.

520.3112.00 Achat de mobilier

La plus grosse dépense de ce poste consiste en l'achat de chaises d'occasion pour CHF 750.00.

520.3116.00 Achat d'équipement et matériel spécialisé

On peut noter l'achat de cinq beamers et d'un rétroprojecteur pour CHF 3'647.10. Il n'y a pas eu de renouvellement d'équipement de matériel pour l'éducation physique.

520.3522.00 Dérogations d'enclassement

Avec CHF 11'300.15, les charges sont inférieures de CHF 11'699.85 par rapport au budget. Cela fait maintenant deux ans que ce poste est largement inférieur au budget. Cependant, avec des coûts annuels pouvant aller jusqu'à CHF 4'000.00 par élève (sport/art/ étude), ce poste reste toujours difficile à prévoir.

520.3653.00 Activités culturelles et sportives

La COVID touche en plein le cycle secondaire, par exemple les voyages d'études n'ont pu avoir lieu. Sachant que l'entier de la somme mise au budget est rarement consommée, le comparatif suivant montre en % la différence d'utilisation de ce montant entre 2019 et 2020. En 2019 le 85.18% de la somme mise au budget avait été utilisée contre 4.78 % en 2020.

520.4510.00 Remboursement État

Remboursement de l'État des subsides Jeunesse et Sport (J&S) pour les camps. Faible en cette année COVID

Pour information, voici le tableau des coûts par élèves depuis la création de l'ASIJ. Ce coût est un coût moyen de l'élève ASIJ

Exercice	Charges	Revenus	Charges communes	Nb élèves	Coût par élève		
2013	5 762 474,77	85 993,45	5 676 481,32	1 526	3719,84		
2014	5 471 560,49	217 189,31	5 254 371,18	1 503	3495,92		
2015	5 691 157,19	208 552,20	5 482 604,99	1 534	3574,06		
2016	5 871 673,41	367 898,36	5 503 775,05	1 571	3503,36		
2017	6 589 749,54	306 042,70	6 283 706,84	1 546	4064,49		selon comptes
2018	6 744 791,94	420 793,45	6 323 998,49	1 572	4022,90		
2019	6 807 555,23	437 441,99	6 370 113,24	1 609	3959,05		
2020	7 156 199,07	728 080,32	6 428 118,75	1 621	3965,53		
2021	8 366 580,00	390 020,00	7 976 560,00	1 613	4945,17		selon budget

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction de l'ASIJ a l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIJ

- Vu le préavis N°03/2021 du Comité de direction du 21 avril 2021;
- ouï le rapport de la Commission chargée de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

D'accepter les comptes de l'exercice 2020



Le Président
Etienne Cherpillod

Au nom du Comité de direction




La Secrétaire
Fabienne Blanc

Préavis adopté par le Comité de direction dans sa séance du 21 avril 2021

Délégués responsables : Jérôme Porchet, Olivier Kaeser

Annexe :

- comptes 2020
- bilan 2020
- répartition des frais
- ASIJ coûts COVID 2020